



LE PRIX ROSS MUNRO

Termes de référence

Révisé - août 2023

Un objectif important de la Conférence des associations de la défense est d'aider à reconnaître les Canadiens méritants dans le domaine de la sécurité nationale, de la défense et des forces armées. Le prix Ross Munro récompense les Canadiens dont les services exceptionnels rendus à leur profession témoignent du pouvoir de la défense nationale et de la sécurité en matière de journalisme, de vidéographie, de photojournalisme ou d'écriture.

Les domaines d'intérêt comprennent les Forces armées canadiennes, les agences départementales et nationales de sécurité, et doivent contribuer à une plus grande sensibilisation du public et à un débat national. Les travaux de distinction démontrent l'importance de partager des histoires qui ont un impact sur tous les Canadiens et qui renforcent et préservent les valeurs démocratiques.

Les lauréats font preuve d'excellence professionnelle et d'objectivité dans la couverture des questions de défense et de sécurité nationales, en éclairant leurs lecteurs avec une analyse ou un examen du contexte.

Afin de s'assurer que les normes de ce prix prestigieux sont maintenues au plus haut niveau possible, un comité de sélection du prix est constitué chaque année et chargé d'examiner et de discuter les candidatures et de parvenir à un consensus sur le lauréat du prix Ross Munro.

Ce document sert de guide de référence aux membres du comité de sélection du prix Ross Munro pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités.

CALENDRIER DU PROGRAMME

Date limite de dépôt des candidatures : 31 décembre

Envoi des dossiers au comité de sélection : Première quinzaine de janvier

Réunion du comité de sélection : Au plus tard le 31 janvier

Communiqué de presse : Au plus tard le 10 février

Remise des prix : En mars, lors de la Conférence d'Ottawa sur la sécurité et la défense

À PROPOS DE ROSS MUNRO

Robert Ross Munro, OBE, OC (6 septembre 1913 - 21 juin 1990) était le principal correspondant de guerre de la Presse canadienne en Europe pendant la Seconde Guerre mondiale. Il a couvert un raid canadien au Spitzberg, le raid de 1942 sur Dieppe, les débarquements alliés en Sicile, la campagne d'Italie, le jour J et la campagne dans le nord-ouest de l'Europe. Ses mémoires, publiés sous le titre *Gauntlet to Overlord : The Story of the Canadian Army*, ont remporté le prix du Gouverneur général pour les ouvrages non romanesques en langue anglaise en 1945. Il a ensuite couvert la guerre de Corée et, après avoir pris sa retraite en tant que correspondant de guerre, il est devenu éditeur du *Vancouver Daily Province*, du *Winnipeg Tribune* et de l'*Edmonton Journal*. Munro a été nommé OBE en 1946 et OC en 1975.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Le candidat doit être citoyen canadien ou résident permanent.
- Le candidat doit être disponible pour assister en personne à la Conférence d'Ottawa sur la sécurité et la défense à Ottawa, Ontario, Canada.
- L'auteur de la proposition doit fournir des informations de contact correctes pour son candidat afin que celui-ci soit pris en considération pour le prix.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- Excellence et objectivité dans la couverture des questions de défense nationale, en éclairant leurs lecteurs avec une analyse ou un examen du contexte.
- L'ensemble du travail va au-delà de l'évident, de l'ordinaire et de l'attendu. Le travail fait preuve de courage dans sa quête de vérité et permet de mieux comprendre les relations en matière de sécurité et de défense nationale au Canada et à l'étranger.
- L'exhaustivité et la qualité de l'information qui montre à la fois le contexte et la perspective.
- Le travail aide à faire comprendre les questions de défense au grand public, en maximisant la sensibilisation et en inspirant le débat et le dialogue.
- Une carrière qui témoigne d'une éthique de longue date et des normes les plus élevées en matière de journalisme ou de narration.

CONDITIONS DE NOMINATION

Les nominateurs doivent fournir leurs noms et prénoms ainsi que leurs coordonnées. Ils doivent informer leurs candidats de leur intention de les proposer et confirmer leur volonté d'accepter le prix s'ils sont sélectionnés. L'auteur de la proposition doit également s'assurer auprès de son candidat qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts réel ou perçu dans l'acceptation du prix.

Il incombe à l'auteur de la proposition de s'assurer que ses candidats remplissent les critères d'éligibilité décrits ci-dessus.

Il incombe aux nominateurs de s'assurer que le formulaire de nomination en ligne (tel que décrit dans la "Procédure de nomination") est complet et que les informations qu'il contient sont exactes et suffisantes pour permettre au comité de sélection du prix d'évaluer équitablement la nomination au regard des critères d'attribution du prix. Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Le comité se réserve le droit de faire valider les principaux faits à l'appui d'une candidature par une source extérieure, s'il le juge nécessaire.

Toutes les soumissions sont examinées de manière confidentielle par le comité et les nominations ne seront pas divulguées publiquement. Les candidatures sont acceptées dans les deux langues officielles.

Les parties suivantes se réservent le droit de présenter des candidatures pour examen :

- La CAD, l'Institut de la CAD et ses partenaires.
- Les candidatures présentées par des tiers au nom du candidat.

PROCÉDURE DE NOMINATION

REMARQUE : les nominations ne peuvent être effectuées que via le portail en ligne du site web de l'Institut de la CAD : www.cdainstitute.ca.

Le formulaire de nomination en ligne comprend

1. Informations sur le candidat
2. Informations sur l'auteur de la proposition
3. Exemple(s) d'œuvre(s)
4. CV et/ou résumé biographique du candidat
5. Instructions sur la manière de soumettre des lettres de soutien (facultatives)
6. Bouton de soumission

LETTRES DE SOUTIEN

Des lettres de soutien peuvent être soumises par des personnes autres que l'auteur de la nomination qui souhaitent s'exprimer en faveur d'un candidat. Elles seront transmises au comité de sélection du prix si la nomination a été approuvée comme étant conforme aux critères d'éligibilité et aux critères d'attribution du prix.

Ces documents ne doivent pas dépasser deux pages et doivent fournir des exemples concrets et un aperçu personnel de la façon dont le candidat est perçu par une personne qui a observé les contributions importantes du candidat à l'avancement et au soutien de la sécurité et de la défense nationales du Canada.

Les lettres de soutien peuvent être envoyées par courrier électronique à nominations@cdainstitute.ca.

NOMINATIONS ANTÉRIEURES

La CAD se réserve le droit de proposer au comité de sélection des prix des nominations antérieures pour l'année en cours, s'il le juge nécessaire, pendant une période de trois ans à compter de la nomination initiale.

Si une nomination passée doit être reconsidérée, l'auteur de la nomination initiale sera informé et invité à mettre à jour la nomination avant le processus de sélection.

CLÔTURE DE L'APPEL À CANDIDATURES

L'acceptation des candidatures sera clôturée au plus tard le 31 décembre de chaque année. La date limite officielle sera indiquée sur le site web de l'Institut de la CAD, sur la page du Prix Ross Munro.

Le secrétaire du comité consolidera et transmettra les dossiers de candidature complets et les critères de sélection au comité de sélection du prix en vue d'une présélection.

COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection du prix sera composé de 15 personnes au maximum.

Président de la Conférence des associations de défense (président)

Directeur exécutif de la Conférence des associations de défense (secrétaire - sans droit de vote)

Invitation spéciale permanente : Sous-ministre adjoint (Affaires publiques)

2 à 5 représentants d'associations membres de la CAD

1 à 2 anciens lauréats du prix et/ou journalistes, photographes, vidéographes, écrivains

2 à 5 membres de la communauté dans son ensemble

Le comité sera chargé d'examiner les candidatures, d'en discuter et de parvenir à un consensus sur le lauréat du prix Ross Munro.

RESPONSABILITÉS DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection du prix émettra sa recommandation au comité exécutif de la conférence des associations de la défense, qui sera le seul responsable de la sélection du lauréat du prix Ross Munro, en veillant à ce que le lauréat réponde aux critères énoncés et puisse jouer le rôle d'ambassadeur de marque et de partenaire actif de la CAD et de l'Institut de la CAD.

Les principales responsabilités du comité sont d'examiner les candidatures et d'en discuter afin de parvenir à un consensus comme suit :

- Sélection d'un candidat principal pour le prix annuel Ross Munro ;
- Identification d'un candidat suppléant (au cas où le candidat principal ne serait pas en mesure d'accepter) ;

- Identification des candidats qui n'ont pas été sélectionnés mais qui méritent d'être présentés à nouveau dans les années à venir; et
- Identification des candidats qui méritent d'être pris en considération pour d'autres prix nationaux, de la CAD ou de l'Institut de la CAD.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

La procédure de sélection se déroulera en plusieurs étapes, comme suit :

1. Les membres du comité seront invités à participer à une discussion sur les candidats ;
2. Après la discussion, les membres du comité seront invités à procéder à un premier tour de vote à bulletin secret ;
3. Jusqu'à ce qu'un consensus clair sur le lauréat principal se dégage, le président poursuivra les tours de vote et les discussions en sélectionnant et en éliminant les candidats les moins bien classés jusqu'à ce qu'un candidat obtienne la majorité des voix ;
4. Une fois qu'un candidat principal est identifié, le président sollicite l'accord du comité sur un candidat alternatif en utilisant un processus similaire, simplement pour parer à l'éventualité où le candidat principal ne serait pas en mesure d'accepter le prix.

PROCÉDURE DE CONFIRMATION

Le président du comité de sélection du prix fera rapport au comité exécutif de la CAD avant la notification du lauréat pour validation.

PROCÉDURE DE NOTIFICATION

Au nom du comité de sélection du prix, le président contactera le lauréat pour l'informer de sa sélection.

Ensuite, le président contactera tous les nominateurs et les remerciera pour leur contribution au processus.

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Afin de renforcer l'importance nationale et le prestige du prix Ross Munro, et sous réserve de l'accord de chacun des membres du comité de sélection du prix, la CAD annoncera officiellement, chaque année, la composition du comité, y compris les informations biographiques. Par la suite, une fois que le comité se sera réuni et aura choisi le lauréat du prix, un communiqué de presse sera préparé pour diffusion immédiate avec une photo de groupe du comité et une photo, une biographie et une citation du lauréat du prix. Les membres de la commission sont également invités à participer à la Conférence annuelle d'Ottawa sur la sécurité et la défense en tant qu'invités de marque de la CAD et peuvent être invités à participer aux cérémonies de remise des prix.

CÉRÉMONIE

Le prix sera décerné lors de la Conférence annuelle d'Ottawa sur la sécurité et la défense, qui se tient normalement en mars à Ottawa. La personne dont la candidature aura été retenue sera invitée à y assister en tant qu'invité de la CAD.

Après la remise du prix Ross Munro, la conférence d'Ottawa se terminera par une invitation au lauréat à prononcer un bref discours d'acceptation (généralement 5 minutes). Les lauréats seront encouragés à concentrer leur discours sur la signification du prix pour eux, à réfléchir aux réalisations personnelles qui ont motivé leur sélection et à formuler des remarques finales qui serviront à inspirer la prochaine génération de dirigeants. Conformément au mandat non partisan de la CAD, il sera demandé aux lauréats d'éviter tout commentaire politique.

RÉVOCATION DU PRIX ROSS MUNRO

REMARQUE : Toute personne peut, à tout moment, demander qu'un lauréat soit retiré de la liste des anciens lauréats du prix Ross Munro.

Le prix Ross Munro peut être révoqué si le Conseil de la CAD estime que les actions d'un lauréat ont déshonoré l'esprit du prix et l'organisation.

La délibération sera fondée sur les informations disponibles, guidée par le principe de l'équité procédurale, et ne sera prise qu'après que le Conseil de la CAD aura vérifié les faits pertinents relatifs à la question examinée.

Critères de révocation :

- Un lauréat a été reconnu coupable d'une infraction pénale ;
- Un lauréat a fait l'objet d'une sanction officielle de la part d'un organe juridictionnel, d'une association professionnelle ou d'une autre organisation ;
- La conduite d'un lauréat s'écarte considérablement des normes reconnues et est considérée comme portant atteinte à la crédibilité, à l'intégrité ou à la pertinence du prix.

Procédure de révocation :

1. Une pétition doit être envoyée à l'Institut de la CAD (accounts@cdainstitute.ca) pour demander la révocation d'un lauréat. La lettre de demande doit clairement indiquer les raisons de la demande et la manière dont elle répond aux critères de révocation susmentionnés.
2. Le président de l'Institut de la CAD, le président de la CAD et le secrétaire du comité de sélection du prix Ross Munro examineront la demande et détermineront si la démonstration des critères peut faire l'objet d'une discussion plus large au sein de la CAD et de l'Institut de la CAD.
3. Si la demande est conforme aux critères, une réunion spéciale du conseil d'administration de l'Institut de la CAD et du conseil de la CAD sera convoquée pour prendre une décision.
4. Le lauréat en sera informé par écrit et sera invité à restituer le prix et la statuette.

5. La décision sera communiquée dans notre bulletin d'information et sur notre site web.